

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

Le Congrès de l'Union Catholique des cultivateurs

(Suite de la page 733)

Comme l'U. C. C. se propose d'arriver à des résultats immédiatement pratiques et comme elle doit à ses cercles locaux de leur donner une direction, je suis d'avis qu'il faudrait diriger les efforts sur des points spécifiques et engager tous nos cercles et nos membres à entreprendre, pour la présente année, un travail uniforme qui permettra de constater des résultats précis. Comme les efforts qui doivent donner des résultats précis ne doivent pas être épargnés, je propose que, pour cette année, nous attaquions trois de ces problèmes seulement, à savoir: le problème de la rotation, du contrôle du rendement des vaches laitières et du contrôle de toutes les opérations de la ferme par l'application d'un système simple, si vous le voulez, mais tout de même d'un système de comptabilité.

A cet effet, je propose que l'assemblée annuelle, par son bureau de direction, élabore un programme de concours qui sera transmis à chaque cercle local et auquel chacun des cercles locaux s'engagera à prendre part pour engager tous les membres des cercles à commencer, dès la prochaine saison, l'application d'un système de rotation. Le bureau de direction ou un comité qu'il pourra nommer à cette fin, expliquerait aux cercles la manière de procéder pour obtenir des résultats pratiques.

Je propose de plus que par le même mécanisme, l'Union organise un concours de contrôle laitier auquel chaque cercle s'engagera également à y prendre part.

Je propose enfin qu'un concours, ayant pour but d'amener les cultivateurs à se rendre compte de leurs opérations, par l'adoption d'un système de comptabilité, ce qui aurait pour effet de simplifier singulièrement l'élimination des opérations agricoles infructueuses et l'adoption d'un système raisonnable dans l'administration de la ferme, fasse également l'objet de l'attention tout à fait spéciale des cercles, durant la présente année.

CREDIT AGRICOLE

M. Oscar Gatineau, de Saint-Nazaire d'Acton, a présenté, sur le problème du crédit agricole, les considérations suivantes:

Nous sommes loin de croire que l'organisation d'un crédit agricole ferait cesser immédiatement la crise qui sévit actuellement chez les cultivateurs, mais nous croyons que si les cultivateurs avaient à leur disposition, depuis quelques années, un véritable crédit agricole, la crise aurait été de beaucoup moins forte et l'agriculture inspirerait plus de confiance aux jeunes, car c'est de ceux-ci surtout qu'il faut s'occuper en préparant leur avenir de notre mieux. Il s'est fait beaucoup de crédit dans notre Province. Il y a d'abord les banques qui disposent de beaucoup d'argent, mais le font servir plutôt au commerce qu'à l'agriculture; il y a aussi les prêts faits de gré à gré entre cultivateurs et prêteurs, sur hypothèques et billets. C'est à peu près là le seul crédit agricole qui a existé jusqu'à la fondation des caisses populaires.

Les caisses populaires rendent de grands services après quelques années d'existence dans les paroisses où il y a un peu d'argent; mais nous considérons qu'elles ont été jusqu'ici plutôt une institution d'épargne qu'une institution de crédit agricole. J'en fournis la preuve dans le fait qu'elles ont reçu des dépôts qui forment un montant très considérable et bien qu'il y ait pénurie d'argent à la campagne, les caisses ont actuellement plusieurs centaines de mille piastres placées sur détentures à des corporations de villes et industrielles. (Nous croyons savoir que ces prêts industriels ont été consentis par ces caisses, afin de placer du capital que l'agriculture ne requiert pas dans le rayon d'activités des caisses en question).—Note de la rédaction.

Je suis un grand admirateur des caisses parce que c'est une œuvre essentiellement populaire qui fait pratiquer l'épargne chez le peuple et fait servir ces épargnes sur place, autant que possible, mais les caisses en sont arrivées à un tournant de leur organisation où l'on doit prendre les moyens de détourner le drainage qui se fait des surplus des caisses riches vers les centres pour les faire servir au peuple des régions plus nouvelles et moins favorisées par le crédit.

Je considérai que nous avons un crédit agricole d'organisé dans notre pro-

vince, seulement quand nous aurons un système permettant un crédit à long terme et remboursable par annuité. C'est là le genre de crédit dont a besoin l'agriculture.

COOPERATION AGRICOLE

M. Alexis Beauregard, de Sainte-Hélène-de-Bagot, a présenté la résolution suivante au sujet de coopération agricole:

Avant de présenter sa résolution, M. Beauregard donna lecture d'un long travail sur la coopération agricole. M. Laurent Barré, président de l'U. C. C. informa l'assemblée que ce travail de M. Beauregard n'avait pas été soumis ni à lui-même, ni à son bureau de direction et que lui seul, M. Beauregard, en portait la responsabilité.

Attendu que la coopération agricole en cette province est encore dans une période de développement et qu'afin de recueillir finalement l'adhésion de tous les cultivateurs, elle doit être constituée et dirigée de manière à leur donner la plus grande satisfaction possible;

Attendu que la "Coopérative Fédérée" est considérée comme l'organe central de la coopération en cette province;

Attendu que divers cercles locaux de l'Union ont adressé au bureau central de cette Association des résolutions demandant des réformes dans cette société;

Attendu que le résultat de l'enquête faite par l'U. C. C., au cours de l'été 1925, en vue de renseigner ses membres sur la situation agricole, a révélé qu'un bon nombre de ceux qui traitent avec la Coopérative ne sont pas satisfaits; (M. Beauregard fait ici une assertion générale qui n'est pas exacte et qu'il est incapable d'établir).—Note de la rédaction.

Attendu que l'U. C. C. désire donner son entière coopération à l'établissement de coopératives reposant sur des bases solides et aptes à rendre le maximum de services aux cultivateurs, particulièrement dans la vente des produits de la ferme;

Les membres de l'U. C. C. de Québec, pour un bon nombre actionnaires de la "Coopérative Fédérée", réunis en assemblée annuelle, à Montréal, ce dixième jour de novembre 1925, expriment aux membres de la "Coopérative Fédérée", le vœu que, à leur prochaine assemblée annuelle, ils prennent les moyens de découvrir les causes qui engendrent la dissatisfaction chez les membres de la "Coopérative Fédérée" et d'y remédier afin d'assurer le plus tôt possible le parfait épanouissement de l'œuvre de la coopération en notre province.

Les cultivateurs membres de l'Union soumettent humblement:

10 Que le bureau de direction de la "Coopérative Fédérée" devrait être composé de présidents ou de gérants de coopératives locales;

20 Qu'un comité coopératif permanent de surveillance, composé d'un représentant de chaque coopérative locale respective, ayant pour mission de faire par l'intermédiaire d'un comité qu'il appoitera, une enquête sur l'état présent de la coopération, sur l'état présent de la "Coopérative Fédérée" et sur l'administration de la "Coopérative Fédérée", dans le but de travailler à faire disparaître les causes de la dissatisfaction et inspirer confiance aux cultivateurs en leur association coopérative. (Cette proposition nous paraît inadmissible dans ses grandes lignes. Elle devrait au moins être soumise à l'assemblée générale des membres de la Coopérative Fédérée pour discussion).—Note de la rédaction.

Pour sa part, l'U. C. C. crée un comité composé de trois membres qui seront choisis à la présente assemblée, et qui aura pour mission de représenter l'Union catholique des cultivateurs en toutes circonstances où il sera question de réforme, de réorganisation et de diffusion de la coopération en cette province.

Avant de prendre une décision finale, ce comité devra soumettre ses projets au bureau de direction général de l'U. C. C.

LES ACTIVITES DE L'UNION

La première démarche de l'U. C. C. fut de soumettre ses statuts à l'autorité religieuse de la Province. Elle les confia à Son Eminence le cardinal Bégin. Le pape de l'Église canadienne les approuva. Il écrivit de sa main, au bas de la copie que le bureau central lui avait soumise:

"Vu et approuvé le 27 octobre 1924.

L.-N. card. Bégin, arch. de Québec".

Ces statuts furent immédiatement imprimés et distribués à travers les campagnes.

Le 3 mai 1925, le président, M. Barré, à la demande des cultivateurs et du bureau central de l'U. C. C. entreprit une campagne de propagande à travers la Pro-

vince. Il parcourut les diocèses de Nicolet, de Chicoutimi, des Trois-Rivières et de Joliette. Il y tint une centaine d'assemblées. M. Barré visita aussi, au cours de l'année, maints autres centres de la Province. Il porta la parole dans plusieurs paroisses des comtés de Portneuf, Lotbinière, Saint-Hyacinthe, Missisquoi, Napierville, Rouville et Vaudreuil.

Le cours du mois de février dernier, les statuts de l'Union furent soumis à NN. SS. les évêques pour approbation.

Au début de la session de Québec de 1925, les résolutions du congrès et des cercles qui se rapportaient aux questions provinciales, furent adressées à l'honorable ministre de l'agriculture.

Le bureau central adressa à l'honorable M. Ernest Lapointe, les résolutions qui se rapportaient aux questions fédérales: tarif, transport, etc.

Les cercles de l'U. C. C. au cours de l'année, ont tenu de nombreuses assemblées. Ils ont étudié un grand nombre de sujets et adopté une centaine de résolutions.

Ceux-ci demandent que les droits de douane sur les produits agricoles étrangers soient plus élevés; ceux-là que le tarif pour le transport des produits agricoles soit diminué; d'autres, que certaines lois, entre autres, la loi de la classification du foin, du paiement du lait suivant sa richesse, de la tuberculose bovine, de la Coopérative Fédérée, soient amendées; d'autres, que la prime de défrichement soit augmentée, que de plus fortes subventions soient versées aux commissions scolaires, que les municipalités soient déchargées de la taxe de la voirie, qu'un crédit agricole soit établi.

L'U. C. C., a aussi conduit une enquête sur la situation de l'agriculture dans la province de Québec. Le rapport de cette enquête est au programme de cette assemblée.

L'U. C. C. dans le cours de l'année, a fait partie de deux commissions d'étude: celle du crédit agricole proposée par le congrès de Québec et celle de la loi du foin suggérée par le cercle de St-Rémi.

Voici le rapport de la première commission:

"La Commission est d'avis:

Que le gouvernement provincial devrait aider davantage si possible, à la diffusion des caisses populaires;

Qu'il devrait rendre obligatoire l'inspection des mêmes caisses par des officiers nommés par les unions régionales.

Il est proposé par M. A.-T. Charron, appuyé par M. l'abbé J.-R. Trudel, que cette résolution soit adoptée et transmise au gouvernement, comme étant le résultat des délibérations de la Commission du Crédit agricole.

Résolution adoptée.

M. Laurent Barré dissident.

M. Laurent Barré considère que dans l'état actuel des choses, les caisses populaires ne peuvent pas suffire aux besoins des cultivateurs".

Le rapport de la commission du foin sera présenté à cette assemblée.

Au mois d'octobre, 1925, l'exécutif du bureau central déléguera M. Oscar Gatineau au congrès des Caisses populaires, à Québec.

M. Gatineau présenta à ce congrès un projet de crédit agricole.

Durant l'année, trois unions régionales de comté: Lac St-Jean, Portneuf et Témiscamingue ont été fondées.

L'U. C. C. de Québec, à l'heure présente, compte 229 cercles locaux ou paroissiaux. Le nombre total des membres est de 11,592.

LES RESOLUTIONS DU CONGRÈS

Le congrès a pris fin, après avoir adopté une série de résolutions que voici:

10—Prime de premier labour:

Que le ministère de l'agriculture accorde une prime de \$10.00 pour chaque acre de terre labouré pour la première fois sur les lots où il n'y a pas encore 25% de labouré, que ces lots soient patentés ou qu'ils soient encore sous billets de location, qu'ils fassent partie de terrains de la couronne ou des seigneuries;

20—Prime de défrichement:

Que cette prime soit accordée indifféremment pour les lots qui font partie des terrains de la Couronne comme pour les lots détachés de la seigneurie, ou pour les lots patentés;

30—Que les instructions pour exécution de travaux de colonisation soient données au commencement de mai et les paiements faits aussitôt après les travaux;

40—Que le ministère de la colonisation fournit un montant égal à celui que vote le conseil de l'Instruction publique pour payer les institutrices dans les jeunes centres de colonisation, sur recommandation par le Conseil d'Instruction publique ou l'évêque du lieu;

50—Que, avant l'émission des billets de location, le ministère de la colonisation fasse tirer, à ses frais, les lignes des lots à concéder;

60—Que le ministère de l'agriculture favorise, au moyen de prêts, le développement de troupeaux de vaches laitières dans les centres de colonisation;

70—Que l'on nomme un garde-feu dans chacun des centres de colonisation;

80—Que le commerçant de bois qui retient de l'argent de colons en garantie des droits de coupe, fasse, sans retard, la remise de ces montants au ministère des terres;

90—Que l'octroi accordé jusqu'au 30 juin dernier par le ministre de la colonisation à la Ligue de colonisation de Québec soit rétabli;

100—Que demande soit faite au gouvernement provincial d'instituer dans divers centres de la Province où les fabricants de beurre et de fromage et les autres manipulateurs de lait ou de crème auront facilement accès, des bureaux d'épreuve à la tête desquels seront placés des experts payés par le gouvernement provincial et indépendants des fabricants ou des acheteurs de lait ou de crème comme des cultivateurs, et auxquels seront expédiés, selon les exigences des temps et des lieux, des échantillons prélevés dans les fabricages, ou par les autres acheteurs, ou par les cultivateurs eux-mêmes, pour subir l'épreuve du "Babcock", en vue de déterminer la teneur en gras de ces échantillons.

Les caisses populaires Desjardins peuvent rendre à la collectivité canadienne-française des services de premier ordre. Si jamais leur rôle est compris, elle deviendront pour notre groupe ethnique, un puissant instrument de libération. L'épargne est la dernière ressource sur laquelle un peuple puisse compter pour s'arracher au joug étranger. Faute d'une direction, d'une règle pour les esprits, trop de nos sous et de nos dollars nous ont échappé et ont servi jusqu'ici contre nous. Il est temps que nous nous ressaisissions, que nous pensions à nous, à notre avenir.

Les caisses populaires Desjardins sont des réceptacles "qui, ainsi que l'écrivait récemment le R. P. Lamarche, reçoivent goutte à goutte l'épargne de chacun, homme, femme, enfant, pour mettre ensuite leur capital à la disposition d'un petit monde qui n'inspire aux banques ordinaires qu'une confiance limitée". Elles recueillent, sous à sous, les économies de l'ouvrier, celles du cultivateur, du petit employé, puis, guidées par une pensée supérieure, elles les canalisent, les rassemblent, les font servir à l'organisation économique de notre groupe. On ne saurait surestimer les services que ces institutions rendent à la classe ouvrière, à l'ouvrier, au petit propriétaire, en leur procurant, à un prix raisonnable, les fonds dont ils ont besoin. Elles ne visent pas aux vastes entreprises; mais si leur action s'exerce dans les milieux les plus modestes, elle n'en est que plus fructueuse.

Les caisses populaires Desjardins répandent dans le peuple le goût de l'économie, l'habitude de l'épargne méthodique, persévérente et contribuent ainsi plus que tout autre organisme à assurer le bien-être, l'aisance des individus et des familles. C'est, d'ailleurs la mission que leur fondateur leur avait assignée.

Faute d'une comptabilité régulière une faillite peut être transformée en banqueroute frauduleuse.

L'épargne est la première condition de la baisse des prix.—(La Rente).